

L'ATT XV et LA MAIRIF du XV

Avec le Comité de Paris et la Fédération Française de Tennis de Table organisent

LES OLYMPING'S DU 15ème

Le Samedi 08 avril 2023 à partir de 9h

Un tournoi départemental Jeunes réservé aux licenciés Loisirs

de tennis de table de Paris

BENJAMINS - MINIMES - CADETS - JUNIORS

Qui se déroulera à la : Mairie du XVème – Salle des fêtes 31 rue Péclet 75015 PARIS

Métro : **LIGNE 12** Station Vaugirard

Bus: **39, 70 80, 88** (Arrêt Mairie du 15ème) et **89** (Arrêt Cambronne-Lecourbe)

ARRIVEE: 9h

POINTAGE: 9h15

DEMARRAGE TOURNOI: 9h30

<u>Article 1</u> - L'Association de Tennis de Table du XVème organise son tournoi départemental de tennis de table, réservé aux Clubs parisiens, le samedi 08 avril 2023, ouvert à tous les joueurs et joueuses Benjamins - Minimes - Cadets et Juniors, en possession d'une licence promotionnelle FFTT valide. Ce tournoi est organisé avec le Comité départemental de tennis de table de Paris. Il se déroulera à la Mairie du XVème - Salle des fêtes - 31 rue Péclet, 75015 PARIS à partir de 9 heures.

<u>Article 2</u> - Le tirage au sort des rencontres aura lieu par juge arbitre le samedi 08 avril à partir de 9h15, soit un quart d'heure avant le début du tournoi qui démarrera à partir de 9 heures 30 précises. Le pointage commencera à 9h15.

Dès leur arrivée, chaque participant doit se faire pointer à la table d'arbitrage et justifier de sa licence promotionnelle en cours de validité.

<u>Article 3</u> - Toutes les joueuses et joueurs devront être en possession de leur licence promotionnelle FFTT valide et être en tenue sportive règlementaire avec leur matériel de tennis de table (raquette...). Ils devront également être en règle concernant la certification médicale sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi.

Article 4 - Le tournoi sera limité à 32 participants.

<u>Article 5</u> - Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour disputer un tableau par élimination directe. Les joueurs s'arbitreront eux-mêmes.

<u>Article 6</u> - Les épreuves se dérouleront sur 12 tables. La formule retenue sera décidée en fonction du nombre de participants présents.

<u>Article 7</u> - Les droits d'engagement sont fixés à 5 € par participant.

<u>Article 8</u> - Les responsables, correspondants ou Présidents des Clubs parisiens devront transmettre les inscriptions de chaque équipe et leur composition <u>au plus tard le lundi 03 avril</u> 2023 à : olympingxv@attxv.fr.

Le nombre d'équipes participantes sera réparti de manière homogène, autant que possible, afin d'avoir la plus grande représentativité des Clubs de tennis de table parisiens.

Les inscriptions retenues seront confirmées auprès des responsables, correspondants ou Présidents des Clubs par retour de mail le jeudi 06 avril 2023, avec les informations nécessaires pour les règlements via helloasso.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'organisateur :

Jean-luc BOURGEAS

☎ 06 83 62 23 87 et/ou <u>olympingxv@attxv.fr.</u>

<u>Article 9</u> - Le tournoi sera doté de coupes et de médailles qui récompenseront le vainqueur, finaliste et demi-finaliste.

<u>Article 10</u> - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol pouvant survenir pendant le déroulement du tournoi ainsi que pour les accidents qui ne seraient pas liés au fait de la participation à la compétition et ceux qui pourraient se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve.

Article 11 - La tenue sportive est obligatoire (tennis, short, maillot et raquette). Le port des chaussures de ville est interdit dans l'aire de jeu. Il est également formellement interdit de

fumer dans la salle. Les balles de couleur blanche seront fournies par l'organisation.

<u>Article 12</u> - Tout engagement vaut implicitement acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement.

<u>Article 13</u> - Les organisateurs se réservent le droit de proposer une buvette qui distribuera sandwichs et boissons payants.

<u>Article 14</u> - Selon le nombre de participants, les organisateurs s'autorisent tout changement de formule et se réservent le droit de prendre les décisions qu'ils jugeront nécessaires pour le bon déroulement du Tournoi.